

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Signature des protocoles transactionnels pour prolonger et payer une mission menée par le CIVAM châtelleraudais et le CINEV-CPIE Seuil du Poitou en 2018

L'agglomération de Grand Châtellerault, dans le cadre du contrat d'objectif déchets et économie circulaire signé avec l'ADEME, a missionné le CIVAM châtelleraudais et le CINEV-CPIE pour organiser et animer un forum territorial de l'alimentation "Réso agr" au mois d'avril 2018. Les deux conventions passées portaient respectivement sur un montant de 12 300 € TTC et de 21 516 € TTC, couvrant la préparation du forum, la restitution des échanges organisés ce jour-là mais également une étude réalisée par l'AFIPAR sur le potentiel économique des circuits courts.

La convention prenait fin le 31 août 2018. La plus grande partie des missions ont été réalisées. En revanche, tout le travail de collecte des informations et de mise en forme à la suite du forum n'a pas pu être réalisé dans les temps.

La coordination nécessaire à ces opérations a été perturbée par le départ de la chargée de mission qui s'occupait de l'économie circulaire pour Grand Châtellerault. Le CIVAM et le CINEV-CPIE n'ont pas eu les moyens de tenir les délais prévus mais n'ont pas pu non plus bénéficier d'un avenant à la convention.

Le travail de restitution et de mise en forme du compte rendu a été remis à Grand Châtellerault à la fin de l'année 2018. Il reste une somme de 1750 € TTC à verser au CIVAM et une somme de 1250 € TTC à verser au CINEV-CPIE pour solder la convention avec Grand Châtellerault.

* * * * *

VU les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

VU l'avis du Conseil d'Etat, en date du 6 décembre 2002 ;

VU les conventions M 17-404 et M 17-386 signées avec la Fédération régionale de CIVAM et le CINEV-CPIE ;

CONSIDERANT que Grand Châtellerault doit solder les conventions passées avec le

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019

n°15

page 2/2

CIVAM châtelleraudais et le CINEV-CPIE pour l'organisation d'un forum territorial sur l'alimentation et pour une étude menée sur le potentiel économique des circuits courts ;

CONSIDERANT que le solde à verser au CIVAM est de 1750 € TTC et que le solde à verser au CINEV-CPIE est de 1250 € TTC,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer avec le CIVAM châtelleraudais, représenté par la Fédération régionale des CIVAM, et le CINEV-CPIE les protocoles transactionnels nécessaires pour prolonger et solder les conventions signées en 2018.

La dépense sera imputée au 3550 – 617- 020.38 .

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER